

Le Chesnay, le 29 juin 2010



Division des Elèves
et des Etablissements
DEET-2
Appui et conseil aux écoles
n° 2009-2010 / 16

Affaire suivie par
Christine LACHWA

Téléphone
01.39.23.61.80
Télécopie
01.39.23.61.92
Mél
ce.ia78.deet2
@ac-versailles.fr

Centre Commercial Parly2
78154 Le Chesnay cedex

	Rectorat		Et. Privés
	I.A.		CFA
X	IEN 1 deg	X	EREA/ERPD
	CT - CM		CIO
	Chefs Div.		IUFM
	Chefs Serv.		SIEC
X	Ecoles		IEN - IIO
	Collèges		IEN - ET
	Lycées		DRONISEP
	Lyc.Prof.		
Autre :			

Objet : SIGNALÉ – Calendrier départemental de l'année scolaire 2010-2011

Depuis deux ans, Monsieur le ministre de l'Education Nationale autorise le report des cours du vendredi suivant le jeudi de l'Ascension, de façon à permettre aux familles de bénéficier du « pont de l'Ascension ». Les partenaires de l'école (parents d'élèves, maires, responsables des transports scolaires, associations proposant des activités périscolaires aux enfants le mercredi après-midi...) ayant fait part de leur souhait d'en être informés le plus tôt possible, j'ai souhaité procéder dès maintenant à l'organisation du « pont de l'Ascension » de l'année scolaire 2010-2011.

Après consultation des élus, des représentants des parents d'élèves et des représentants des enseignants, il est apparu que le principe d'une date de report unique – harmonisée au plan départemental – des cours du vendredi suivant le jeudi de l'Ascension, rencontrait l'assentiment général et permettrait d'éviter à tous les difficultés nées de la disparité des dates de report entre les écoles d'une commune ou entre les communes.

J'ai donc proposé de reporter les cours du vendredi 3 juin 2011 au mercredi 3 novembre 2010. La quasi-totalité des maires ayant transmis un avis à ce sujet s'y est déclarée favorable ou n'a pas exprimé d'opposition. De même, cette proposition a été approuvée par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 11 juin 2010. Un très large consensus a donc été atteint sur le choix d'une date unique de report.

En conséquence, **le calendrier national de l'année scolaire 2010-2011 est modifié, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques des Yvelines, par l'arrêté du 23 juin 2010** que vous trouverez en pièce jointe. L'ensemble des maires du département en ont bien entendu été également informés.

Il vous appartient à présent de veiller à la pleine information des familles avant les vacances d'été, ainsi qu'à la rentrée prochaine, notamment lors de la réunion d'information destinée aux parents d'élèves.

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Le présent document

comporte :

- circulaire (1 page) : 1
annexes (2 pages) : 2
Total (3 pages) : 3

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs
les directrices et les directeurs
des écoles maternelles et élémentaires
publiques

sous couvert de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Jean-Michel COIGNARD